RESSOURCES HUMAINES ET TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Les matinales du droit social

DURÉE	TARIF INTER	FORMAT	MODALITÉS	RÉFÉRENCE
3 h 30 0,5 jour	**Sur devis**	**Présentiel**	**Inter · Intra** intra sur devis	**PGRH9**

Prérequis : Aucun

OBJECTIFS

- Connaître les principales dispositions légales et les incidences dans sa pratique professionnelle

PUBLIC

- Responsable des affaires sociales, dirigeant, RRH.

PROGRAMME

01
- Le contenu du programme est révisable en fonction de l'actualité, notamment en fonction de la réforme du droit du travail et des décrets d'application.

02 **Tour de table pour valider les attentes et les points traités.**
- Analyse de toute l'actualité législative du droit social du dernier trimestre.

03 **Thèmes pouvant être développés autour de l'actualité du Droit social et des Ressources Humaines :**
- Ordonnances Macron
- Le licenciement
- La négociation collective
- Le CSE
- Les formes particulières de travail
- L'entretien professionnel
- Formation professionnelle : CPF, OPCO, VAE

04 **Actualité jurisprudentielle.**
- Tour de table pour valider les attentes et les points à traiter lors de la prochaine session.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports en lien avec l'actualité sociale.
- Échanges autour des pratiques en entreprise.
- Support de formation numérique remis à chaque participant.

ÉVALUATION

- Attestation individuelle de formation avec évaluation des acquis à partir de simulations de situation.
- Evaluation de la satisfaction des participants.

INFOS PRATIQUES

Accessibilité
Accessible aux personnes en situation de handicap (nous contacter). Référent handicap : Véronique Mellaoui.
Délai d'accès
En inter, le délai d'accès dépend de la date de démarrage de la session choisie : la convocation vous est adressée environ 15 jours avant le début de la formation. En intra, il dépend du calendrier défini avec vous.
Financement
Nos formations sont éligibles aux financements des OPCO (opérateurs de compétences). La demande de prise en charge est à faire auprès de votre OPCO, et l'accord de financement est à nous communiquer au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle, le reste à charge est facturé à l'entreprise.
Reconnaissance
Attestation individuelle de formation

PROCHAINES SESSIONS INTER

Prochaines dates : nous consulter.

Inscription, devis intra ou question

05 34 40 40 00 · contact@capiforma.com · prod6.yurcom.space/formations/les-matinales-du-droit-social/